



L'essentiel en bref

Perspectives financières 2025 de l'AVS et de l'AI avec scénarios

Dans le cadre de la :

Perspectives financières actualisée pour l'AVS et l'AI

Date : 20 août 2025

Thème : AVS, AI

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a actualisé les perspectives financières de l'AVS et de l'AI et les a publiées le 20 août 2025 sur Internet. Les perspectives de l'AVS et de l'AI sont désormais présentées sous forme de scénarios.

Pourquoi les perspectives financières 2025 de l'AVS et de l'AI sont-elles publiées avec plusieurs scénarios ?

Les perspectives financières décrivent la façon dont les finances des assurances sociales évolueront jusqu'en 2040 en fonction des hypothèses retenues. Les évolutions futures sont toutefois incertaines. Des projections à dix ou quinze ans sont donc forcément très imprécises. Afin de mieux refléter ces incertitudes, l'OFAS publie désormais ses perspectives financières suivant différents scénarios, calculés afin de montrer des évolutions possibles pour le résultat de répartition.

Les projections de l'AVS et de l'AI comprennent un scénario de référence assorti d'une marge d'incertitude délimitée par deux scénarios alternatifs (« résultat de répartition haut » et « résultat de répartition bas »). Cela permet de présenter de manière transparente l'incertitude inhérente à l'évolution à long terme. Pour les projections à long terme, il est nécessaire de prendre en compte plusieurs évolutions possibles afin de prendre des décisions fondées.

Les scénarios se concentrent sur les évolutions possibles des résultats de la répartition de l'AVS et de l'AI.

Quelles sont les principales raisons de l'incertitude sur les recettes ?

Les recettes de l'AVS et de l'AI proviennent principalement des cotisations des assurés et de la contribution de la Confédération, ainsi que, pour l'AVS, de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Toute personne de 20 ans et plus assurée à l'AVS/AI est tenue de cotiser. La majeure partie des recettes provient des personnes exerçant une activité lucrative. Pour les salariés et les indépendants, les cotisations salariales dépendent directement de la masse salariale soumise à cotisation. Cette dernière est égale, au nombre des personnes assujetties aux cotisations, multiplié par leur revenu moyen soumis à cotisation. Le nombre futur de personnes actives et l'évolution future de leur revenu sont liés à des facteurs divers tels que l'évolution économique, la croissance de la productivité ou la migration. Ces facteurs sont eux-mêmes influencés par les décisions politiques, les évolutions technologiques ou l'évolution économique mondiale. Cela rend leur projection à long terme extrêmement difficile.

Les recettes provenant de la TVA sont fortement dépendantes de l'évolution économique : elles sont d'autant plus élevées que la consommation est plus forte. Ces recettes sont donc également soumises à des incertitudes.

Quelles sont les principales sources d'incertitude sur les dépenses ?

Les dépenses de l'AVS résultent avant tout du nombre de personnes qui touchent une rente et du montant moyen de celle-ci. Le principal déterminant du nombre de bénéficiaires est la durée de la retraite. La durée moyenne de perception d'une rente peut être estimée à partir de l'espérance de vie à 65 ans. Pour ce faire, on utilise les scénarios démographiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS). L'évolution des rentes AVS moyennes est soumise à plusieurs incertitudes. Premièrement, le montant de la rente future à laquelle peuvent prétendre les personnes actives peut encore changer d'ici à leur départ à la retraite. Deuxièmement, les rentes en cours peuvent aussi changer, par exemple lorsqu'une personne mariée décède ou que son conjoint prend sa retraite. Troisièmement, la structure de la population évolue (ce qui se répercute notamment sur le nombre d'années de cotisation et sur les revenus déterminants) ; en particulier, les futurs bénéficiaires de rentes présenteront des caractéristiques différentes de celles des générations de retraités actuelles.

Les dépenses de l'AI ne dépendent pas seulement du nombre d'assurés mais aussi de la probabilité qu'une personne soit mise au bénéfice d'une nouvelle rente AI (taux de nouvelles rentes) ou qu'elle cesse de percevoir une rente (taux de sortie). Comme pour l'AVS, l'évolution du nombre d'assurés est estimée sur la base des scénarios démographiques de l'OFS. Ces dernières années, le nombre de nouvelles rentes AI a nettement augmenté. Cette évolution est toutefois difficile à prévoir et dépend de plusieurs facteurs, comme l'évolution de la santé de la population, du marché du travail ou du cadre légal.

Comment l'OFAS tient-il compte de ces incertitudes dans le calcul des scénarios ?

D'une part, l'OFAS s'appuie sur les projections d'autres offices fédéraux, tels l'Office fédéral de la statistique (OFS) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), et intègre directement leurs scénarios démographiques et économiques dans les scénarios de répartition de ses propres perspectives financières (tableau 1 : source « exogène »). Les scénarios économiques et démographiques s'appuient du reste en partie les uns sur les autres : le SECO utilise par exemple les scénarios démographiques de l'OFS dans ses projections économiques. D'autre part, l'OFAS complète les scénarios des autres offices fédéraux par des incertitudes supplémentaires propres aux assurances sociales (tableau 1 : source « interne »). Ainsi, l'OFAS tient compte de l'incertitude qui règne au sujet de l'évolution future de la rente AVS moyenne ou du nombre de nouveaux bénéficiaires de rentes AI. Ces incertitudes propres aux assurances sociales sont calculées au moyen de modèles propres à l'OFAS. Toutes les incertitudes quantifiées sont finalement combinées pour constituer les trois scénarios de l'OFAS, de référence, bas et haut (tableau 1).

Tableau 1 : Combinaison des incertitudes quantifiées dans le calcul des trois scénarios de répartition pour l'AVS et l'AI

	Source	Scénarios des résultats de répartition		
		"référence"	"bas"	"haut"
Recettes	exogène	Croissance moyenne de la population	Croissance faible de la population	Croissance forte de la population
	exogène	Croissance moyenne de la TVA et du PIB	Croissance faible de la TVA et du PIB	Croissance forte de la TVA et du PIB
	liée à la modélisation	Croissance moyenne de la masse salariale	Croissance faible de la masse salariale	Croissance forte de la masse salariale
Dépenses	exogène	Croissance moyenne de la population	Croissance faible de la population	Croissance forte de la population
	liée à la modélisation	AVS : croissance moyenne du montant moyen de la rente vieillesse	AVS : croissance forte du montant moyen de la rente vieillesse	AVS : croissance faible du montant moyen de la rente vieillesse
	liée à la modélisation	AI : taux moyens d'entrée et de sortie de l'assurance	AI : taux élevés d'entrée et taux faibles de sortie de l'assurance	AI : taux faibles d'entrée et taux élevés de sortie de l'assurance

Comment l'OFAS tient-il compte des différentes sources d'incertitude dans le calcul des scénarios des recettes ?

Les recettes provenant des cotisations peuvent être calculées directement à partir du total des revenus soumis à cotisation. Ce total dépend du nombre de personnes actives et du montant moyen de leur revenu.

L'évolution du nombre de personnes actives est estimée à l'aide des scénarios de l'OFS relatifs à la population active. Ces scénarios sont utilisés par plusieurs offices fédéraux, notamment par le SECO pour estimer l'évolution des salaires. L'effet de cette évolution sur les revenus moyens est toutefois de nature incertaine. Si,

par exemple, davantage de personnes travaillent à l'avenir dans des secteurs où les salaires sont élevés ou la productivité forte, les revenus moyens augmenteront et avec eux les recettes de cotisations de l'AVS et de l'AI. Ces changements structurels à long terme sont pris en compte par un « facteur structurel » estimé par l'OFAS sur la base de données historiques et intégré dans le calcul des scénarios. Des valeurs différentes pour ce facteur structurel sont retenues pour les trois scénarios.

Les recettes de la TVA dépendent directement de l'évolution générale de l'économie. L'incertitude à court terme est estimée au moyen des scénarios de l'Administration fédérale des contributions sur l'évolution de ces recettes ; l'incertitude à moyen et long terme l'est au moyen des scénarios du SECO sur l'évolution du PIB.

Comment l'OFAS tient-il compte des différentes sources d'incertitude dans le calcul des scénarios pour les dépenses ?

Les dépenses de l'AVS dépendent principalement de deux facteurs : le nombre des bénéficiaires de rentes et le montant moyen de leur rente. L'évolution future du nombre de bénéficiaires est estimée sur la base des trois scénarios démographiques de l'OFS. Cela permet de prendre en compte de l'incertitude démographique.

L'indice mixte, qui combine l'évolution des salaires et celle des des prix, constitue un facteur central de l'évolution des rentes moyennes. En effet, l'inflation, mesurée par les variations de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC), et l'évolution des salaires réels, définie comme la différence entre les variations de l'indice suisse des salaires et celles de l'IPC, sont des facteurs fondamentaux qui influencent l'évolution du montant moyen des rentes. Toutefois, comme les perspectives financières sont calculées à prix constants (c'est-à-dire sans tenir compte du renchérissement), il n'est pas nécessaire de tenir compte de l'incertitude sur l'inflation. Quant aux salaires réels, les données historiques montrent que malgré certaines fluctuations, leur évolution moyenne est relativement stable. Leur incertitude est donc considérée comme faible. En outre, les salaires réels influent à la fois sur les recettes et sur les dépenses, ce qui compense en partie l'incertitude liée à leur fluctuations. Pour ces raisons et d'autres encore, les incertitudes relatives à l'évolution future du renchérissement et des salaires réels ne sont pas prises en compte dans les scénarios relatifs aux résultats de répartition pour l'AVS et l'AI calculés par l'OFAS.

Bien davantage que l'incertitude liée à l'évolution de l'indice mixte, celle liée aux effets structurels – qui exercent une influence bien plus importante sur les dépenses de l'AVS – est prise en compte. On entend par là principalement les différences entre les caractéristiques des retraités actuels et futurs. Ces différences peuvent porter par exemple sur le niveau de revenu moyen, la durée de la période de cotisations ou encore sur le nombre de couples mariés. Ces informations sont importantes car elles influent sur le montant des rentes en raison du splitting des revenus et du plafonnement des rentes.

Pourquoi les fluctuations des résultats annuels des placements ne sont-elles pas prises en compte dans les scénarios ?

Le résultat des placements est, au même titre que la variation de la valeur du capital et que le résultat de répartition, un des éléments qui déterminent le montant du fonds de l'AVS et de l'AI. Cependant, les marchés financiers sont très volatils et difficilement prévisibles. De ce fait, le résultat des placements ne fait pas partie du résultat la répartition et n'est donc pas pris en compte dans les scénarios de répartition de l'OFAS. Pour la prédiction du montant des fonds, on admet un rendement annuel moyen constant, calculé à partir des rendements des trois dernières décennies. Ces valeurs sont relativement stables, aux alentours de 2%, sans l'inflation. Cela évite de rendre le modèle inutilement complexe sans que sa précision en soit notablement accrue.

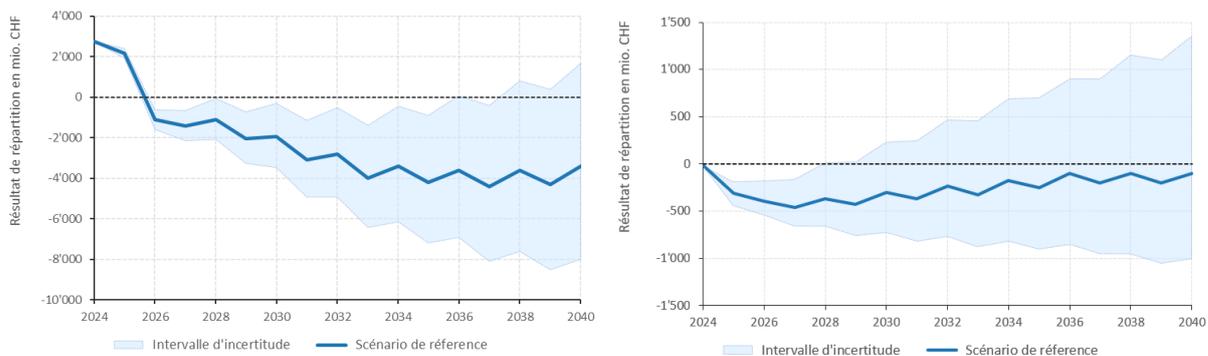
Pourquoi est-ce le scénario de référence qui sert de base de décision ?

Le scénario de référence repose sur l'hypothèse que les tendances observées par le passé se poursuivront dans le futur. Il sert donc de scénario de référence pour le suivi des projets politiques. Les scénarios « haut » et « bas » constituent les limites supérieure et inférieure d'une fourchette de trajectoires plausibles. Ils illustrent la marge d'incertitude inhérente notamment aux projections à long terme. En outre, le scénario de référence de l'OFAS reflète les scénarios « moyens » des projections d'autres offices fédéraux et contribue ainsi à la cohérence au sein de l'administration fédérale. C'est pourquoi les documents destinés à la prise de décisions continueront à se fonder sur un seul scénario de répartition, le scénario de référence, tout en étant complétés par une représentation graphique des intervalles d'incertitude

Les trois scénarios ont-ils tous la même probabilité de se réaliser ?

Le scénario de référence est le plus plausible des trois, car il prolonge les tendances passées. Les scénarios « haut » et « bas » sont également des variantes plausibles, fondées sur des hypothèses toutefois très favorables ou très défavorables pour les résultats de répartition. Les hypothèses exogènes pour les trois scénarios des résultats de répartition peuvent être consultées dans le document « Hypothèses exogènes scénarios OFAS 2025 ». L'OFAS ne calcule pas de probabilités pour ses scénarios de répartition, car les scénarios démographiques et économiques de l'OFS et du SECO sur lesquels ils se fondent sont de nature qualitative et aucune probabilité de survenance ne leur sont attribuée.

Graphique 1 : Projections à long terme avec intervalle d'incertitude, AVS résultats de répartition 2024-2040
 AVS à gauche : régime en vigueur, avec 13e rente AVS à partir de 2026, sans financement supplémentaire - AI à droite : régime en vigueur



Quelle: BSV

Versions linguistiques de ce document

Finanzperspektiven 2025 der AHV und der IV mit Szenarien
 Prospettive finanziarie dell'AVS e dell'AI 2025 con scenari

Informations complémentaires

www.bsv.admin.ch/finances-avs
www.bsv.admin.ch/finances-ai

Contact

Office fédéral des assurances sociales OFAS
 Communication
 +41 58 462 77 11
kommunikation@bsv.admin.ch